

Présentation brève – Juillet 2009

1. Cadre juridique du dispositif.

Le 24 juillet 2003, un Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la *validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue* est conclu.

Trois Décrets portant assentiment de l'Accord de coopération ont ensuite été adoptés par les niveaux de pouvoir concernés :

Décret Communauté française du 22 octobre 2003 :	MB 31.12.2003
Décret Région wallonne du 13 novembre 2003 :	MB 23.01.2004
Décret Cocof du 7 novembre 2003	MB 03.05.2004

2. Contexte.

2.1. Européen.

D'une manière générale, la validation des compétences s'inscrit dans le programme « Education et Formation 2010 » tel que défini dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. En mars 2004, dans leur rapport intermédiaire sur l'urgence des réformes pour réussir cette stratégie, le Conseil et la Commission soulignaient la nécessité « *d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que des dispositifs permettant à chacun de faire reconnaître les compétences qu'il a acquises dans un cadre non-formel ou informel* ».

Le « Communiqué de Maastricht » du 14 décembre 2004 actualise la « Déclaration de Copenhague » et précise au rang de la première priorité au niveau national « *l'utilisation des instruments, références et principes communs déjà convenus au plan européen pour soutenir la réforme et le développement des systèmes et des pratiques nationales d'EFPC, concernant par exemple la transparence, l'orientation tout au long de la vie, l'assurance de la qualité et l'identification et la validation des apprentissages non formels* ».

2.2. Perspectives.

L'enquête réalisée au niveau européen sur les besoins en compétences à moyen terme (2006 à 2015) ¹ précise :

Les compétences seront, en tout cas, indispensables pour tous.

La demande croissante de qualifications formelles sera inévitable pour tout travailleur présent sur le marché de l'emploi. Les certificats d'expérience et la reconnaissance des compétences acquises seront indispensables dans les entreprises en général et presque dans tous les secteurs.

3. Objectif.

L'objectif majeur du dispositif de validation des compétences est de permettre aux citoyens de plus de 18 ans de faire reconnaître officiellement des compétences acquises par l'expérience de travail, par la formation professionnelle et /ou par l'expérience de vie.

Pour les personnes, la reconnaissance officielle de leur compétence renforcera leur identité professionnelle, les assurera d'un accès approprié à la formation continue, leur facilitera la gestion de leur parcours professionnel et leur permettra de valoriser leur compétence sur le marché de l'emploi.

Cette reconnaissance est organisée via un *consortium* et des *centres de validation* mis en oeuvre par les 5 institutions publiques de formation professionnelle continue ou dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique avec l'une d'entre elles : Bruxelles-Formation, Enseignement de promotion sociale, Le FOREm, IFAPME, SFPME.

¹ CEDEFOP (Skillsnet), et les organisations suivantes : l'Institut pour la recherche sur l'emploi de l'Université de Warwick, l'Institute for Employment Research (IER), Cambridge Econometrics (prévisions sectorielles), le Centre de recherche pour le marché de l'enseignement et de l'emploi de l'Université de Maastricht



Les compétences sont formellement reconnues au travers de Titres de compétence délivrés au nom de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire francophone.

4. Métiers ciblés.

Chaque année, au 15 octobre, une « Note d'orientation stratégique » est adoptée au sein de la *Commission consultative et d'agrément* par les partenaires sociaux francophones et les services publics de l'emploi. Cette note oriente le dispositif à l'intérieur du cadre décretaal et précise les métiers pour lesquels des Titres de compétence doivent être rendus accessibles. D'année en année, le dispositif élargira donc le champ de qualification sur lequel il porte.

Pour chacun des métiers, une commission de référentiels est mise en œuvre réunissant les interlocuteurs sociaux sectoriels et les opérateurs d'enseignement et de formation. Cette commission dispose d'un délai de 4 mois et d'en moyenne 6 réunions pour définir :

- Le référentiel de compétence définit le métier visé, liste les activités-clés développées dans le cadre du métier, précise les compétences nécessaires à son exercice. Le référentiel précise également les Unités de compétence associées au métier et pour lesquelles des Titres de compétence seront délivrés .
- Les Unités de compétence associées au métier correspondent chaque à un Titre de compétence. Pour chacune d'entre elles, un Référentiel de validation est défini. Le Référentiel de validation précise les critères d'évaluation des compétences ainsi que la situation professionnelle qui permettra d'en observer la maîtrise.

Le tableau ci-dessous reprend les métiers pour lesquels des référentiels ont été ou sont en cours de production. Il est important de distinguer lors de la lecture les métiers :

- **OK** : ce sont les métiers pour lesquels *le Référentiel de compétences et les Référentiels de validation* correspondants ont été approuvés par la Commission de référentiels, contrôlés par le Comité directeur et approuvés par les Gouvernements. Le nombre d'Unités de compétence est renseigné (p.ex. 3UC).
- **EC** : en cours de production par une Commission de référentiels ad hoc OU en cours d'approbation par les gouvernements. Si le nombre d'UC apparaît, cela signifie que la Commission de référentiel a approuvé son Référentiel de compétences.
- **P** : demandés par la Commission Consultative mais dont la Commission de référentiels n'est pas constituée.

N°s	Secteurs d'activités	Métiers	Situations		
			OK	EC	P
1.	ADMINISTRATIF				
		Aide-comptable	4 UC		
		Opérateur call-center	2 UC		
		Employé administratif	2 UC		
		Employé des services commerciaux	2 UC		
		Agent d'accueil	2 UC		
		Technicien PC& réseaux		EC	
	Technicien Helpdesk			2009	
2.	ALIMENTATION	Découpeur-désosseur	3 UC		
		Préparateur-vendeur en boucherie	2 UC		
		Ouvrier boulangerie - pâtisserie	4 UC		
		Assistant opérateur de production des industries alimentaires	2 UC		
3.	AUTOMOBILE	Mécanicien réparateur de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers	3 UC		
		Mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers	3 UC		

		Vendeur automobile			2009
4.	CHIMIE	Opérateur de production des industries de chimie de base	3 UC		
		Opérateur de production des industries pharmaceutiques		EC	
		Opérateur de production en plasturgie	2 UC		
5.	CONSTRUCTION	Maçon	3 UC		
		Couvreur	5 UC		
		Installateur Sanitaire	4 UC		
		Carreleur	4 UC		
		Peintre en bâtiment	4 UC		
		Conducteur d'engins de terrassement	5 UC		
		Coffreur	2 UC		
		Monteur en chauffage central	3 UC		
		Peintre Industriel	4 UC		
		Métreur - deviseur - construction			2009
		Plafonneur	4 UC		
		Ouvrier de voirie	5 UC		
		Poseur / Poseuse de fermetures menuisées	2 UC		
6.	CULTURE	Auxiliaire technique du spectacle	2 UC		
		Technicien du spectacle			2009
7.	ELECTRICITE	Monteur frigoriste	2 UC		
		Installateur électricien industriel	2 UC		
		Installateur électricien résidentiel	2 UC		
		Installateur électricien tertiaire		EC	
8.	NON-MARCHAND	Aide-Ménagère	2 UC		
		Assistante-ménagère en collectivité	2 UC		
9.	SECTEUR VERT	Grimpeur - élagueur	2 UC		
		Jardinier d'entretien de parcs et jardins		EC	
10.	TECHNIQUE	Mécanicien d'entretien industriel	2 UC		

		Mécanicien automatique	5 UC		
		Technicien en système d'usinage	6 UC		
		Tuyauteur industriel	4 UC		
		Tôlier industriel	3 UC		
		Opérateur de production des industries du verre	2 UC		
11.	SERVICE AUX PERSONNES	Ouvrier coiffeur	4 UC		

4. Centres de validation

Lorsque les référentiels de compétence et les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des centres de validation

Après un audit préalable réalisé par des organismes de contrôle et un avis des partenaires sociaux, des Centres de validation sont agréés par les gouvernements en vue d'accueillir les candidats et valider leur compétence.

Les agréments ci-dessous ont été délivrés par les 3 gouvernements .

	Nom du centre	Adresse	Métier
1	FOREM Formation Centre de Mons	Rue des Verts Pâturages 10 7000 Mons	Aide-comptable / Monteur Frigoriste
2	Bruxelles Formation Construction	Chaussée de Vilvoorde 66 1120 Neder-Over-Heembek	Maçon / Installateur sanitaire / Carreleur / Installateur électricien résidentiel
3	Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Liège	Rue Saint-Laurent 33 4000 Liège	Mécanicien d'entretien industriel / Mécanicien automatique / Technicien en système d'usinage / Installateur électricien résidentiel
4	Epicuris (IFAPME)	Rue de Waremme 101 4530 Villers-le-Bouillet	Découpeur-désosseur / Préparateur vendeur en boucherie / Ouvrier boulanger- pâtissier
5	FOREM Formation Centre de Floreffe	Rue Riverre 13 5150 Floreffe	Aide-comptable
6	FOREM Formation Centre de Nivelles	Rue du Progrès 5 1400 Nivelles	Aide-comptable
7	FOREM Formation Centre du Val Benoît Liège	Rue Ernest Solvay 13 4000 Liège	Aide-comptable / Opérateur call center
8	FOREM Formation Construction Centre de Liège	Rue de Wallonie 21 4460 Grâce-Hollogne	Maçon / Couvreur / Carreleur
9	FOREM Formation Construction Centre de Charleroi	Rue du 11 Novembre 83 6200 Châtelain	Maçon / Couvreur / Conducteur d'engins / Carreleur / Peintre en bâtiment / Installateur électricien résidentiel
10	FOREM Formation Centre Construction de Verviers	Rue des Chapeliers 128 4800 Ensival	Maçon / Carreleur / Couvreur / Installateur sanitaire
11	FOREM Formation Centre d'Heusy	Rue Jean Gome 8 4802 Heusy	Aide-comptable
12	Bruxelles Formation Bureau & Services	Place Rouppe 16 1000 Bruxelles	Aide-comptable

13	FORMAT PME / FORMATTOIT (IFAPME)	Rue Saucin 66 5032 Les Isnes	Couvreur / Monteur Frigoriste
14	Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Mouscron-Comines-Picardie	Rue Romaine 40 7780 Comines	Aide-comptable / Installateur sanitaire / Aide-ménagère
15	Centre Bruxellois de Validation des Compétences (EPFC)	Av. Charles Thielemans 2 1150 Bruxelles	Aide-comptable / Employé administratif
16	Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Libramont	Avenue Herbofin 39 6800 Libramont	Carreleur
17	Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme	Quai de Compiègne 4 4500 Huy	Aide-Ménagère / Employé administratif
18	IRIS TECH +	Rue Saint-Denis 95 1190 Bruxelles	Mécanicien d'entretien industriel
19	Espace Formation PME Infac-Infobo (SFPME)	Rue de Stalle 292b 1180 Bruxelles	Peintre en bâtiment / Ouvrier coiffeur / Carreleur
20	Formation PME ASBL – Membre du réseau IFAPME pour les arrondissements de Liège et Huy-Waremme. Repris pour la validation sous l'appellation « Centre de validation du Château »	Rue du Château Massart 70 4000 Liège	Aide-comptable / Maçon / Employé administratif / Monteur en chauffage central
21	FOREM Formation Centre de Charleroi	Rue de Montigny 40 6000 Charleroi	Employé administratif
22	Centre de validation IFAPME Mons-Borinage-Centre	Rue des Boulonneries 1 7100 La Louvière	Ouvrier Boulanger-pâtissier / Préparateur vendeur en boucherie
23	FOREM Formation Centre de Mouscron	Rue de l'Echauffourée 1 7700 Mouscron	Opérateur call center
24	Forem Formation – Pigments de Strépy-Bracquegnies	Quai Pont du Canal 5 7110 Strépy-Bracquegnies	Peintre industriel
25	Centre de validation des compétences Sud-Luxembourg	Chemin de Weyler, 2 6700 Arlon	Monteur Frigoriste
26	FORMATION PME Luxembourg	Rue de la Scierie 32 6800 Libramont	Ouvrier boulanger-pâtissier / Ouvrier coiffeur
27	Centre de Validation des Compétences Coiffure de Liège	Rue Pré du Cygne 2 4020 Liège	Ouvrier coiffeur
28	Centre de Validation des Compétences Coiffure de Charleroi	Boulevard Tirou 209-211 6000 Charleroi	Ouvrier coiffeur
29	Centre de Validation du CFPME de Dinant (Ifapme)	Rue Fétis 61 5500 Dinant	Installateur électricien résidentiel
30	Forem Formation Centre de Tubize	Rue de Bruxelles 109 1480 Tubize	Peintre en bâtiment
31	AutoFORM de Liège	Rue Saint-Nicolas 68 4000 Liège	Mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers
32	Technifutur (Forem)	Rue Bois Saint-Jean 15-17 4102 Seraing	Tuyauteur industriel / Tôlier industriel / Technicien en système d'usinage / Mécanicien automatique / Mécanicien d'entretien industriel
33	Formatpme / Formatflam-Wavre	Rue Saucin 66 5032 Gembloux (Les Isnes)	Monteur en chauffage central
34	Institut Provincial d'Enseignement Agronomique	Route du Canada 157 4910 La Reid	Grimpeur-Elagueur
35	Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Région Bruxelles-Capitale dans le domaine des métiers de la bouche	Avenue Emile Gryzon 1 Bâtiment 4 C 1070 Anderlecht	Ouvrier Boulanger-pâtissier
36	Entreprise de Formation par le Travail (EFT) Ferme Delsamme – T – Event	Rue du Moulin 54 7100 La Louvière	Auxiliaire technique de spectacle

37	Centre Pme – Formation de Charleroi (Ifapme)	Chaussée de Lodelinsart 417 6060 Gilly	Employé administratif des services commerciaux
38	Centre de Validation des Compétences de Houdeng-Goegnies	Rue de l'Yser 260/H5 7110 Houdeng-Goegnies	Mécanicien réparateur de voitures particulières et véhicules utilitaires légers
39	Centre de Validation des Compétences FormAlim	Rue de Limbourg 41b 4800 Verviers	Assistant opérateur de production des industries alimentaires
40	Forem Formation Centre de Mons (Frameries)	Route de Bavay 92 7088 Frameries	Aide-ménagère

5. Public-cible

Suivant les Décrets, le processus de validation des compétences est accessible pour les métiers sélectionnés par les partenaires sociaux aux catégories de personnes suivantes, pour autant qu'elles ne soient plus soumises à l'obligation scolaire (âgées de plus de 18 ans): les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les agents des services publics, les travailleurs temporaires, intérimaires et mis à disposition d'utilisateurs, les personnes inscrites à titre principal ou à titre accessoire en tant qu'indépendants, les conjoints aidants.

Suivant la Note d'orientation stratégique, priorité est donnée aux publics :

- travailleurs avec ou sans emploi, ces derniers ayant la priorité ;
- porteurs d'une compétence non reconnue ;
- ne disposant pas du diplôme de l'Enseignement secondaire supérieur (CESS) ;

En outre, le choix des publics tiendra compte de dispositifs ou de politiques en cours en matière d'emploi de manière à renforcer l'usage qui pourrait être fait des Titres de compétence. Comme p.ex. :

- les cellules de reconversion
- les programmes d'activation du chômage (PTP)
- les politiques pour travailleurs âgés
- les agences locales pour l'emploi
- l'Accord de coopération sur l'accompagnement du parcours d'insertion

6. Encadrement administratif et technique.

Le processus de validation des compétence repose sur un Consortium d'institutions publiques – à savoir :

- Bruxelles-Formation (Cocof),
- l'Enseignement de promotion sociale (CFWB),
- le Forem Formation (RW),
- l'Institut de Formation en Alternance des Petites et Moyennes Entreprises (RW),
- et le Service de Formation des Petites et moyennes entreprises (Cocof).

Le Consortium a la personnalité juridique et est composé de trois organes internes :

- un comité directeur ; organisation et gestion quotidienne du dispositif (Présidente Myriam SCHAUWERS. Vice-Présidents, Michel PEFFER et Maryse MENU).
- une cellule exécutive ; secrétariat et opérationnalisation (Dirigeant, Alain KOCK)
- et des commissions de référentiels ad hoc où siègent notamment des représentants des partenaires sociaux sectoriels ; réalisation des référentiels.

Cette structure est complétée par deux organes externes :

- une Commission consultative et d'agrément des centres de validation, composée entre autres des partenaires sociaux interprofessionnels et des services publics de l'emploi ; orientation générale, évaluation globale, agrément des centres. (Président, Eric Robert. Vice-Président, François Laurent).
- ainsi qu'une Commission de recours ; recours des candidats et des centres de validation (Président ; Jo LEONARD).

L'ensemble du dispositif est sous la responsabilité finale des 3 gouvernements concernés.

*